Direction Générale
des Services

Pôle Solidarités

Direction de
l'Accompagnement
à l'Autonomie

Publié le : 2023.10.30 11:51:38 +01'00'

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Objet : Arrêté portant programmation pour les années 2024 à 2027, conformément aux dispositions des articles L.312-8 et D.312-204 du Code de l'Action Sociale et des Familles, des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Arrêté n° 275/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-3, D.312-197, D.312-200 et D.312-204 ;

VU le décret codifié n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 nommant Monsieur François SAUVADET Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;

CONSIDERANT l'article D.312-204 du CASF qui définit la programmation pluriannuelle des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a et g de l'article L.313-3 du même Code ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux ;

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

ARRETE

Article 1 :

La programmation pluriannuelle des rapports d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, autorisés par le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, est annexée au présent arrêté.

Les rapports d'évaluation sont transmis à l'autorité compétente au plus tard à la fin de l'échéance trimestrielle concernée.

Lorsqu'un établissement ou service est autorisé sur plusieurs sites géographiques (site principal avec un ou plusieurs sites secondaires rattachés), un seul rapport d'évaluation est transmis portant sur l'ensemble des sites mentionnés dans l'autorisation de l'établissement ou du service concerné.

Article 2 :

La programmation visée à l'article 1 du présent arrêté porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Article 3 :

Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du CASF prévoit, en son article 8 III, une période transitoire de gel des évaluations, jusqu'en 2025, pour tenir compte de la mise en conformité avec le cahier des charges de ces structures. Le programme des évaluations de ces services sera précisé dans le cadre d'un arrêté modificatif.

Article 4 :

L'organisme gestionnaire peut solliciter le Département de la Côte-d'Or afin de modifier la date d'échéance trimestrielle mentionnée dans la programmation relative à la transmission des rapports d'évaluation annexée au présent arrêté, notamment :

- pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés ;
- ou si cela s'avère nécessaire pour conduire sa politique d'amélioration continue de la qualité.

L'organisme gestionnaire transmet sa demande argumentée au Département de la Côte-d'Or au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date de signature du présent acte.

Article 5 :

Lorsque la remise des rapports d'évaluation est programmée sur une même année à l'égard d'un organisme gestionnaire autorisé pour plusieurs établissements et services sociaux et médico-sociaux, ce dernier peut s'il le souhaite engager l'évaluation des établissements concernés dès l'année précédente et transmettre les rapports à l'autorité compétente dès qu'ils sont finalisés, sans dépasser la dernière échéance trimestrielle mentionnée dans la programmation annexée au présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON). Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé par voie dématérialisée via le site internet https://www.telerecours.fr/.

À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 7 :

Le Directeur Général des Services du Département de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 27 OCT. 2023

Le Président,

François SAUVADET
Ancien Ministre

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Annexe relative à la programmation de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
EHPA – RESIDENCES AUTONOMIE					
2024	1er trimestre	21 000 024 6	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes public « Saint-Sauveur »	21 001 125 0	Moutiers-Saint – Jean-Résidence Autonomie « Maison'Age »
	4ème trimestre	21 078 128 2	Association "Les PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE"	21 098 690 7	Baigneux – Résidence Autonomie "Les Tilleuls"
				21 098 686 5	Montigny – Résidence Autonomie "L'Aube d'Or »"
				21 001 079 9	Talmay – Résidence autonomie "Les Albizias "
2025	2ème trimestre	75 082 871 7	Association de gestion des Etablissements - Les petits Frères des Pauvres	21 098 663 4	Pothières – EHPA "Les Amis des Petits Frères des Pauvres"
2026	2ème trimestre	21 001 334 8	Résidence Jeanne	21 000 386 9	Dijon – Résidence Autonomie Jeanne Jugan
	2ème trimestre	21 000 051 9	Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT)	21 098 722 8	Dijon – Maison d'Accueil pour Personnes Agées Marginalisées (MAPAM)
	2ème trimestre	21 001 092 2	AGES ADAPEI	21 098 627 9	Fontaine-Française – Résidence Autonomie "Gabriel Couturier"
20	1er trimestre	21 001 133 4	SAS ULMA	21 001 002 1	Lux – EHPA "Chez Nous"

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : FOYER / SERVICES					
2024	2ème trimestre	21 098 407 6	ACODEGE	21 098 732 7	Gevrey-Chambertin – Foyer de Vie "Chantournelle"
				21 098 203 9	Chenôve – Les résidences Acodège
				21 001 004 7	Chenôve - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Acodège
	2ème trimestre	21 078 126 6	VYV3 (ex: Mutualité Française Bourguignonne - Service de Soins et d'Accompagnement Mutualistes)	21 098 463 9	Châtillon-sur-Seine - Foyer Mutualiste « Henry Baillot »
				21 001 005 4	Etablissements d'activités de Jour des « Feuilles d'Or » regroupant les sites de Montbard, Châtillon/Seine, Semur en Auxois et Nolay
				21 098 464 7	Chenôve - Foyer Mutualiste "Le Mail"
				21 098 453 0	Foyer Mutualiste de Montbard
				21 098 304 5	Nolay - Foyer de Vie "Rochefort Lavirotte"
				21 098 460 5	Semur-en-Auxois - Foyer Mutualiste "Le Chatelot"
				21 000 286 1	Quetigny - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
	3ème trimestre	21 098 737 6	ASSOCIATION L'ARCHE à DIJON	21 001 384 3	Chenôve - Foyer d'hébergement de l'Arche
				21 0000 155 8	Chenôve - Centre d'Activités de Jour "Le Sillon" de l'Arche

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : FOYER / SERVICES					
2024	3ème trimestre	21 000 011 3	EHCO	21 078 079 7	Savigny-les-Beaune - Service Résidentiel
				21 000 249 9	Savigny-les-Beaune - Service d'Activité de Jour
				21 000 701 9	Seurre - Service d'Activité de Jour "Le Val de Saône"
				21 000 706 8	Seurre - Service Résidentiel "Le Val de Saône"
				21 098 731 9	Beaune - Service d'Accompagnement à la Vie "Le Regain"
	3ème trimestre	21 000 036 0	AGEF	21 098 192 4	Nuits-Saint-Georges - Foyer d'hébergement
				21 098 718 6	Nuits-Saint-Georges - Service résidentiel "L'Aurore", "La Cerisaie" et "Mongolfier"
	4ème trimestre	21 098 733 5	Association "ICARE La Bergerie"	21 098 734 3	Chevigny-Saint –Sauveur - Résidence ICARE
2025	2ème trimestre	70 078 347 5	HANDY'UP	21 098 184 0	Bezouotte – Foyer d'Hébergement
				21 001 045 0	Renève – Foyer de Vie "Roland Legras"

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
ETABLISSEMENT PROTECTION DE L'ENFANCE					
2024	1er trimestre	21 000 052 7	Association Dijonnaise d'Entraide des Famille Ouvrières (ADEFO)	21 097 002 6	Dijon – Service de Prévention Familiale
				21 001 328 0	Dijon – Dispositif d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (mise à l'abri + hébergement)
	4ème trimestre	21 098 407 6	ACODEGE	21 098 341 7	Chenôve – Dispositif internat (Le Cap – l'Envol – Les Gondrandes) + Service d'Accompagnement Educatif en Hébergement Diversifié (SAEHD)
					Chenôve – Service de Placement Familial (Les Chenevières)
				21 098 455 5	Dijon – Service de Placement à domicile et d'Action Educative à domicile
					Dijon – Service d'accueil des mineurs et majeurs isolés
	4ème trimestre	75 072 133 4	Croix Rouge Française	21 097 009 1	Talant-Centre Parental Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
ETABLISSEMENT PROTECTION DE L'ENFANCE					
2024	4ème trimestre	21 078 128 2	Association "Les PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE"	21 078 082 1	Beaune – Maison d'Enfants à Caractère Social "Pierre Meunier" (sites de Beaune et Fleurey-sur-Ouche)
				21 002 237 3	Dijon – Maison à Caractère Social (dont la SEAHSC)
				21 001 238 1	Fleurey-sur-Ouche – Service d'Accueil Familial
				21 078 128 2	Dijon – Service de Placement à domicile
2025	1er trimestre	21 000 011 3	l'Association Enfance et Handicap en Côte d'Or (EHCO)	21 098 644 4	Beaune – Foyer d'Hébergement
				21 098 030 6	Beaune – Service d'Accueil Familial
				21 001 157 3	Beaune –Service de Placement à domicile
	1er trimestre	21 001 353 8	Association Cœurs de Saône	21 001 354 6	Tillenay – Lieu de Vie et d'Accueil Cœurs de Saône
	2ème trimestre	21 098 330 0	Département de la Côte d'Or	21 001 23 24	Maison de l'Enfance
				21 078 005 2	Maison d'Enfants "Institut de Vigne"
				21 000 787 8	Semur-En-Auxois Service PAD AEDR
	3ème trimestre	21 000 006 3	Association Maison d'Enfance Jeanne d'Arc	21 078 023 5	Saint-Seine-L'Abbaye – Dispositif internat
					Saint-Seine-L'Abbaye – Service de Placement à domicile et d'Action Educative à domicile renforcée

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Année	Échéance de transmission du rapport d'évaluation	Organisme gestionnaire		ESMS Concernés	
		N°FINESS Juridique (EJ)	Raison sociale	N°FINESS Géographique	Dénomination de l'ESMS
ETABLISSEMENT PROTECTION DE L'ENFANCE					
2026	1er trimestre	75 072 052 6	Fondation Apprentis d'Auteuil	21 001 169 8	Dijon – Dispositif internat "L'Ascension"
					Dijon – Dispositif "Les Fils de Noé" (MNA)
2027	1er trimestre	21 001 399 1	SCOP "Quetzal"	21 001 400 7	Louesme – Lieu de Vie et d'accueil "Les petites z'elles"
2027	4ème trimestre	21 000 052 7	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO)	21 001 328 0	Dijon – Dispositif d'Aide Educative à Domicile Renforcée

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20231027-AR_PS_SE_23_275-AR
Date de réception préfecture : 30/10/2023